

# Quels marqueurs pour parasiter le discours<sup>1</sup> ?

Anne Beaulieu-Masson  
Département de français  
Université de Fribourg  
Anne.Masson@unifr.ch

A quel propos tant de langage ?  
J'en conois encor davantage.  
Tu n'en mens de mot, bien le scé-je ;  
Mais le plus que pourras abrege.  
(J. A. de Baïf, *Le Brave*)

## 1. Introduction

Certains marqueurs – à *ce propos*, *au fait*, à *propos* – semblent spécialisés dans la « disconnexion » ou le « parasitage » du discours : leur rôle paraît être essentiellement de dédouaner le locuteur d'un passage du « coq-à-l'âne », en suggérant une cohérence du discours, là où il n'y en avait *a priori* pas.

Partant de l'hypothèse que ces connecteurs, spécialisés dans le changement de thème, sont néanmoins sujets à un certain nombre de contraintes, on s'attachera à en décrire le fonctionnement, en particulier celui d'*à ce propos*, en examinant comment ils gèrent ce changement de sujet.

L'ambition du projet dans lequel s'inscrit cette étude étant de définir une typologie des connecteurs, l'objectif ici visé sera de définir une classe particulière de tels connecteurs, qu'on pourrait qualifier de « thématiques », spécialisés en quelque sorte dans la gestion du thème. On remarquera d'emblée que dans le corpus traité (constitué à partir de la base Frantext), les exemples de tels marqueurs sont rares en comparaison avec d'autres marqueurs, et que la plupart des occurrences apparaissaient dans les

---

<sup>1</sup> Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet FNRS n°610-062821, dirigé par Corinne Rossari : *Typologie sémantique et classification des emplois des connecteurs pragmatiques du français*. Je remercie mes collègues qui travaillent sur le projet, ainsi que Marion Carel, Irène Tamba, Alain Berrendonner et Jacques Jayez pour leurs remarques judicieuses à une étape ou à une autre de ce travail.

correspondances, les journaux d'écrivains ou encore dans les reproductions de dialogues : de tels marqueurs seraient incompatibles avec des textes « raisonnés », dans la mesure où ils serviraient à « refaire » de la cohérence là où il semblait en manquer.

## **2. Thème et propos**

La plupart des auteurs soulignent l'extrême diversité de ce que les études précédentes classent sous la notion de thème ou de topique, tant en ce qui concerne la terminologie que les concepts (Grobet 2000, Berthoud 1996). Le thème est traditionnellement défini en termes de position syntaxique associée à une fonction sémantique. La position initiale est souvent le principal facteur dans la définition syntaxique du thème. On parle aussi de « point de départ de l'énoncé ». La syntaxe distingue thèmes non-détachés – qui occupent la position de sujet – et thèmes détachés – principalement en dislocation gauche. On leur attribue généralement la fonction de fournir un cadre à la prédication (au sens logique du terme), en délimitant son domaine d'application.

Dans une approche relevant de l'analyse sémantico-pragmatique, et prenant en compte la dimension dynamique du discours, ainsi que le contexte situationnel, comme celle de Lambrecht (1994), c'est une définition en termes d'*à propos* (*aboutness*) qui est privilégiée. Lambrecht propose ainsi de distinguer *topic* et *topic expression*, puisque selon lui un *topic* n'est pas toujours codé par une *topic expression* – il peut être implicite<sup>2</sup>. Il les définit comme suit (Lambrecht 1994 : 131) :

TOPIC : a referent is interpreted as the topic of a proposition if in a given situation the proposition is construed as being about this referent, i.e. as expressing information which is relevant to and which increases the addressee's knowledge of this referent

TOPIC EXPRESSION : a constituent is a topic expression if the proposition expressed by the clause with which it is associated is pragmatically construed as being about the referent of this constituent

Chez Lambrecht, donc, le topique est toujours un référent de discours : il doit exister dans l'univers de discours indépendamment de la prédication dans une proposition donnée, et doit, en outre, être identifiable par l'interlocuteur, et donc, avoir un certain degré d'activation dans le discours.

---

<sup>2</sup> Ainsi le topique d'un énoncé comme « Attention » est-il implicite, et doit-il être tiré de la situation de discours : il peut s'agir, par exemple, d'une voiture qui menace d'écraser un enfant, d'un café qui se renverse, d'un pickpocket, etc...

Quant à l'expression topicale, elle a pour fonction soit de nommer le référent d'un topique dans le discours (*reference-oriented function*), soit d'exprimer une relation sémantique entre le référent d'un topique et un prédicat (*role-oriented function*).

Le topique se trouve opposé au *focus*, défini comme suit :

FOCUS : the semantic component of a pragmatically structured proposition whereby the assertion differs from the presupposition

L'assertion résulte de la mise en relation du topique et du focus. Contrairement au topique, le focus se trouve toujours accentué et explicitement exprimé. Il n'est en revanche pas nécessaire que le référent du focus, à l'inverse du topique, existe dans l'univers de discours indépendamment de son rôle dans une proposition donnée. Enfin, Lambrecht postule trois types de structures focalisées, dont seule la première est en rapport avec le topique : le *predicate focus* (prédication d'une propriété sur un topique donné), illustré par (1) :

(1) (Ma voiture) elle est en panne

l'*argument focus* (identification d'un argument pour une proposition donnée), dont (1') constitue un exemple :

(1') C'est ma voiture qui est en panne

et, pour finir, le *sentence focus* (introduction d'un nouveau référent de discours ou rapport d'un événement), comme en (1'') :

(1'') J'ai ma voiture qui est en panne

Lambrecht note une corrélation marquée entre type d'expression morphologique, position syntaxique, fonction grammaticale, rôle sémantique, et relation pragmatique. Ainsi le français tolère-t-il mal un topique non ratifié en fonction d'argument (cf. le contraste entre 2a et 2b), par exemple, ou encore que l'élément focus apparaisse en position préverbale (contraste noté en (3)).

(2) (Attirant l'attention de l'interlocuteur sur un conducteur imprudent)

a.?? Ce type est fou !

b. Il est fou, ce type ! (<Lambrecht)

(3) A : Comment tu le sais ?

B : a.?? Huma me l'a dit

b. C'est Huma qui me l'a dit (<Lambrecht)

C'est dans cette optique que nous nous placerons, cette approche nous semblant la plus adaptée à la description des phénomènes ici analysés, de par

sa propension à relier les approches syntaxiques, sémantiques et pragmatiques.

### 3. A ce propos : quel parasitage ?

Nous commencerons notre étude par le cas d'*à ce propos*, dans des constructions de la forme X *à ce propos* Y. Mais avant même de détailler les contraintes régissant l'usage de ce connecteur, nous devons définir quels sont les emplois d'*à ce propos* qui tomberont dans le cadre de notre étude.

#### 3.1. De notre propos...

Tout d'abord, nous noterons qu'il existe plusieurs emplois possibles d'*à ce propos* :

- (4) « Madame, nous répondit-il, nous a satisfaits, et plus que noblement ; vous et moi, seigneur cavalier, avons deux braves femmes. » A ce propos, sans rien répondre, je monte dans ma chaise : elle chemine. (J. Cazotte, *Le diable amoureux*)
- (5) Nue ! gracile ! me voir ainsi ; dans cette pièce où vous avez pris soin de tout éteindre ne demeure que ma silhouette. La pénombre ! Nue ! A ce propos, je ne sais comment vous avez fait pour à la fois vous jeter sur le lit, m'y précipiter, en même temps éteindre la lumière et me déshabiller. Acrobate et femme de chambre ! (M. Rheims, *Les greniers de Sienne*)

Le premier exemple, où *à ce propos* est paraphrasable par *à ces mots*, ne sera pas traité ici, dans la mesure où il ne s'agit que d'un complément circonstanciel, et que nous n'aborderons ici que les emplois où *à ce propos* semble fonctionner comme connecteur (exemple 5). Un test simple serait justement d'utiliser cette paraphrase pour écarter une partie des occurrences de l'expression sur lesquelles nous ne nous pencherons pas. Cependant, même au sein des emplois s'apparentant à l'exemple (5), il reste des cas à discriminer.

Porhiel (2001), dans une étude consacrée à *à propos de* et *au sujet de*, mais que l'on peut adapter à *à ce propos*, dans la mesure où ces expressions semblent remplir la même fonction syntaxique, distingue en effet deux emplois de ces prépositions composées, qu'on peut illustrer par :

- (6) Le principal est que la santé va mieux. A propos de santé, la jaunisse qui est venue à ton élève, par suite d'une contrariété, m'emplit d'estime pour elle. (G. Flaubert, *Correspondance*)
- (7) Je veux dire, j'ai sans arrêt des idées bizarres à propos de moi, de Paul, ou de mon père et de ma mère. (J.M. Le Clézio, *Le déluge*)

L'auteur qualifie le premier emploi de thématique, le second de focalisateur. La première distinction qu'elle établit est que dans le premier cas, la préposition ne dépend pas d'un autre constituant et apparaît détachée en tête de phrase – ainsi en est-il dans (6) –, tandis que, dans le second, elle dépend d'un autre constituant, auquel elle est morpho-syntaxiquement liée, comme en (7) : *des idées bizarres à propos de moi, de Paul, ou de mon père et de ma mère*. Porhiel (2001 : 176) note trois particularités de cette seconde lecture par rapport à la première (qui est celle qui nous intéresse) :

(i) Premièrement, une certaine difficulté à déplacer *à propos de* + SN en tête d'énoncé :

(8) Elle s'est informée (à propos + au sujet) de votre situation financière (<Porhiel)

(9) ?? (A propos + au sujet) de votre situation financière, elle s'est informée. (<Porhiel)

(ii) Deuxièmement, la possibilité de reprise pronominale par *lequel/laquelle* – reprise morpho-syntaxiquement contrainte par l'accord en genre et en nombre avec l'antécédent, ainsi que par la possibilité pour les constituants de se construire avec *à propos de* (ou *à ce propos*). Ainsi (10) :

(10) La même constatation s'impose pour les pays au sujet desquels on dispose d'études sérieuses (LMD, <Porhiel)

(iii) Et enfin, les possibilités de combinaison avec des adverbess paradigmatissants (*notamment, particulièrement, en particulier, etc...*). Quand les prépositions sont en lecture focalisatrice, les adverbess se trouvent soit avant la préposition (11) soit entre le nom de base (*propos/sujet*) et la préposition qui introduit le complément (12) :

(11) Il s'agit de conférences notamment à propos de l'aide alimentaire (<Porhiel)

(12) Il s'agit de conférences à propos notamment de l'aide alimentaire (<Porhiel)

Dans le cas contraire, c'est-à-dire en lecture thématique, les adverbess ne se trouvent en général qu'entre le nom de base et *de* :

(13) A propos notamment de l'opération en Bosnie pour la mise en œuvre des accords de Dayton, les sénateurs américains ne se privent pas de souligner une certaine hypocrisie européenne, voire tout simplement française. (*notes de l'Ifr* n°11)

On notera cependant qu'à l'étude du corpus, ces critères connaissent quelques limites, puisque, par exemple, la difficulté notée en (i) est loin d'apparaître comme une impossibilité – on trouve ainsi des énoncés comme (14) :

(14) A Provins, les habitants étaient dénommés d'après le quartier où ils habitaient : Nicolas De Chastel, Gautier De Durtain, ou même d'après la maison où ils

vivaient : Pierre Des Bains, qui occupait la maison des bains. A propos de ces noms, nous devons faire une remarque : (...) (*L'histoire et ses méthodes*)

où l'on pourrait concevoir que l'antéposition du complément introduit par *à propos de* n'est qu'un déplacement par rapport à un énoncé initial (15) :

- (15) A Provins, les habitants étaient dénommés d'après le quartier où ils habitaient : Nicolas De Chastel, Gautier De Durtain, ou même d'après la maison où ils vivaient : Pierre Des Bains, qui occupait la maison des bains. Nous devons faire une remarque à propos de ces noms (...) (exemple 14 modifié)

Néanmoins, (14) et (15) ne semblent pas équivalents du point de vue de l'organisation du discours : en effet, dans (14), *à propos de ces noms* est marqué comme n'appartenant pas au focus, contrairement à ce qui se passe en (15), et met en jeu une relation de contraste, comme tous les introducteurs de cadres (Charolles 1997), en projetant, de façon implicite, d'autres cadres qui lui sont apparentés : il ne s'agit d'une remarque ni *à propos d'autres noms* ni *à propos des quartiers* par exemple...

Dans (14) d'autre part, *à propos de ces noms* se comporte plus comme un complément de manière que comme un complément de phrase, dans la mesure, par exemple, où il semble extractible avec *C'est ... que* (cf. Molinier & Lévrier 2000) : *c'est à propos de ces noms que nous devons faire une remarque*, alors que tel n'était pas le cas d'*à propos de santé* dans l'exemple (6). Il existe donc bien deux lectures d'*à propos de* et d'*à ce propos*, l'une plus intégrée au contenu propositionnel que l'autre.

C'est en fait surtout le dernier test (cf. point (iii)) qui semble opératoire pour isoler les emplois thématiques, puisque, on l'a vu, l'antéposition n'est pas absolument discriminante et l'impossibilité de reprise par le pronom relatif peut concerner des emplois focalisateurs où l'antécédent n'est pas exprimé linguistiquement. Nous nous fonderons donc sur l'impossibilité d'introduire *notamment*, *en particulier*, etc, ... en tout début d'énoncé, ainsi que du test de clivage, classiquement associé au focus (Lambrecht 1994), afin de discriminer les cas qui tomberont dans le cadre de notre étude, à l'instar de (5) ou, pour *à propos de*, (17) :

- (16) Nue ! gracile ! me voir ainsi ; dans cette pièce où vous avez pris soin de tout éteindre ne demeure que ma silhouette. La pénombre ! Nue !<sup>??</sup> C'est à ce propos que /<sup>??</sup> Notamment à ce propos, je ne sais comment vous avez fait pour à la fois vous jeter sur le lit, m'y précipiter, en même temps éteindre la lumière et me déshabiller. Acrobatte et femme de chambre ! (exemple 5 modifié)
- (17) C'est pour cela qu'il ne faut pas tant comparer les horreurs de cette invasion à celles qu'ont pu commettre les soldats de Napoléon 1er. A propos de ce vieux, je crains que la destruction de sa colonne éparpille dans l'air la graine d'un troisième empire, qui plus tard s'épanouira. (G. Flaubert, *Correspondance*)

(18) C'est pour cela qu'il ne faut pas tant comparer les horreurs de cette invasion à celles qu'ont pu commettre les soldats de Napoléon 1er.<sup>??</sup> C'est à propos de ce vieux que /<sup>??</sup> Notamment à propos de ce vieux, je crains que la destruction de sa colonne éparpille dans l'air la graine d'un troisième empire, qui plus tard s'épanouira (exemple 17 modifié)

### 3.2. *A propos de*, classes et topiques

On a en général associé à *propos de* thématique à une marque de topique. Notamment, Porhiel (2001) :

Quand *au sujet de* et à *propos de* introduisent des thématiques, elles relient ce que l'on va dire à ce que l'on a déjà dit ou à ce que quelqu'un a dit. L'élément régi par la proposition est alors un topique dans le sens où le référent est connu des interlocuteurs parce qu'il est présent, implicitement ou explicitement, dans l'interdiscours. (Porhiel 2001 : 174)

Toutefois, la possibilité d'associer un topique à à *propos de* ou à *ce propos* n'est pas suffisante pour identifier les contraintes pesant sur son emploi : il est question de *dire* dans le lexème même, et on peut supposer qu'il ne suffise pas de renvoyer à quelque chose de facilement accessible contextuellement, parce que déjà présent en mémoire discursive par exemple, pour pouvoir l'employer. Il semblerait qu'il ait besoin de s'ancrer sur une réalité linguistique et pas seulement sur une réalité cognitive. C'est pourquoi, par exemple, la paraphrase proposée par Grobet (2000) pour identifier le topique au moyen d'une reformulation en à *propos de* ne fonctionne pas en discours. Ainsi pour l'énoncé (19) :

(19) Vous êtes lunatique, vous avez des sautes d'humeur (<Grobet 2000 : 363)

Grobet propose, pour le second acte de (19), entre autres interprétations possibles, la paraphrase suivante :

(20) A propos de vous, vous avez des sautes d'humeurs

Mais il est évident que ce n'est pas la même chose d'affirmer (19) ou (21) – qui paraît d'ailleurs assez peu naturel :

(21) Vous êtes lunatique. A propos de vous, vous avez des sautes d'humeur

ne serait-ce que du point de vue des relations de discours induites par ces deux séquences. On peut notamment interpréter le second acte de (19) comme une illustration<sup>3</sup> du premier – *vous êtes lunatique, puisque, par*

---

<sup>3</sup> L'illustration pourrait être l'un des cas couverts par la relation d'élaboration chez Mann et Thompson (1988), à savoir celui où la relation s'établit sur la base d'un lien généralité - exemple (*generalization-instance*), mais elle pourrait aussi être rapprochée de la relation de démonstration (*evidence*), dans la mesure où l'illustrant « prouve »

*exemple, vous avez des sautes d'humeur* – tandis que cette interprétation ne saurait être maintenue en (21).

D'autre part, si l'on admet que, comme *à propos de*, *à ce propos* signale un topique repris dans le contexte, il s'avère cependant qu'on ne peut pas toujours le paraphraser par *à propos de N*, N correspondant au topique en question. C'est ainsi que dans (22) il semble difficile de postuler un antécédent convenable pour accompagner *à propos de* :

- (22) Vous aurait-il proposé la bague au doigt ? C'est son habitude. Un farceur. Impuissant ! Il vous a sûrement parlé de moi. Je l'obsède. A ce propos, ne croyez pas un mot de ce qu'il vous a dit, sauf le bien qu'il a pu exprimer à mon sujet. (M. Rheims, *Les greniers de Sienne*)

De quel « propos » s'agit-il en effet ? A propos d'obsession ? A propos de « parler de moi » ? A propos du fait qu'il vous ait parlé de moi ? Aucune paraphrase ne paraît convaincante.

La cause pourrait en être qu'*à ce propos* est autre chose qu'une marque de topique. Seulement, dans nombre de cas, il est possible de substituer *à ce propos* à *à propos de* + SN, comme dans (23) et (24) :

- (23) Des cinglés comme ça, dit Asperge, on leur collerait une bonne balle dans la nuque que l'humanité se porterait pas plus mal. A propos de cinglés (A ce propos), il y a un type qui bloque l'ascenseur en essayant d'y faire entrer des planches deux fois trop grandes. (J.-L. Benoziglio, *Cabinet portrait*)
- (24) N'en demandons pas trop. Ce n'est pas si mal. Et puis, un instant de justice, c'est toujours bon à prendre. A propos de justice (A ce propos), il faut nous dépêcher : une exécution m'attend. (A. Camus, *Caligula*)

Nous proposons donc de conserver l'hypothèse qu'*à ce propos*, comme *à propos de*, est bien une marque de topique, mais l'étude des procédés de topicalisation au moyen d'*à propos de* demande alors à être raffinée, avant d'analyser le rapport entre *à propos de* et *à ce propos*. En première approximation, il semblerait que la locution connaisse deux constructions possibles, qui influent sur son emploi. Comparons ces deux configurations, illustrées par (25) et (26) :

- (25) Car le Bonaparte ne se fâche des soufflets qu'on lui donne que si les soufflets font du bruit. A propos de bruit, ces jours passés on a voulu me donner une sérénade sur ma grande place. (V. Hugo, *Correspondance*)

---

l'illustré. Pour une discussion de cette notion d'illustration, voir l'article de Carel dans ce numéro.



- (26) Deux bons bécots sur ta bonne mine. A propos de ta mine, voici un mot qui a été dite sur elle, samedi dernier, par Mme Lapierre. (...) (G. Flaubert, *Correspondance 1871-1872*)

Dans les deux cas, la préposition composée à *propos de* est en lecture thématique, selon la terminologie de Porhiel (2001). Dès lors, elle pose un cadre de discours et permet une réorientation du topique, mais celle-ci s'effectue de façon totalement différente, selon que le syntagme nominal est introduit par l'article zéro ou par un déterminant.

En (26), la préposition réintroduit le référent dont il avait été question dans le cotexte gauche (*la mine* du destinataire de la lettre). En conséquence, il s'agit exactement du même référent à droite et à gauche de l'expression à *propos de ta mine*, la seule différence tenant au fait qu'en X, ce référent fait partie du focus, alors qu'en Y il a été promu au rang de topique. *A propos de* sert donc ici à extraire du cotexte précédent un nouveau topique de discours sur lequel la suite prédique (suivant un schéma de progression thématique linéaire<sup>4</sup>). L'effet de digression étant dû justement à ce changement de topique, et au fait, qu'hormis ce référent précisément, les énoncés droite et gauche n'ont rien de commun.

En (25), l'identification du référent se fait dans un double mouvement. En X, il est question du *bruit* des *soufflets* adressés à Bonaparte. La préposition introduit un nouveau référent, le *bruit*, dans son acception dite générique, et place le premier référent dans le ressort du second : il s'agit d'une sorte de bruit. Par la suite, Y introduit encore un nouveau référent, la *sérénade*, présenté lui aussi comme un bruit particulier. Cette fois-ci, l'expression elle-même, parce qu'elle permet le changement radical de référent, contribue à l'effet de digression tout en assurant par ailleurs un lien minimal, car les énoncés gauche et droit n'ont absolument rien en commun, pas même un référent. Ainsi, en supprimant à *propos de bruit* dans (25), obtient-on un enchaînement incohérent, alors que si l'on supprime à *propos de ta mine* de l'exemple (26), il reste envisageable de réussir à maintenir un lien entre les deux énoncés :

- (27) Car le Bonaparte ne se fâche des soufflets qu'on lui donne que si les soufflets font du bruit.<sup>??</sup> Ces jours passés on a voulu me donner une sérénade sur ma grande place (exemple 25 modifié)

- (28) Deux bons bécots sur ta bonne mine.<sup>?</sup> Voici un mot qui a été dite sur elle, samedi dernier, par Mme Lapierre. (...) (exemple 26 modifié)

---

<sup>4</sup> qui a, on le rappelle, la forme suivante (chaque thème est issu du propos de la phrase précédente) : Thème<sub>1</sub> + [Propos<sub>1</sub> ~ Thème<sub>2</sub>] + [Propos<sub>2</sub> ~ Thème<sub>3</sub>] + Propos<sub>3</sub>...

On pourrait encore ajouter que (28) passe avec certains connecteurs, autres que ceux étudiés ici, tels *d'ailleurs*, il est donc possible de trouver un lien susceptible de mettre en relation les deux énoncés de (28), alors que (27), que ce soit avec *d'ailleurs* ou avec d'autres connecteurs (hormis *à propos* ou *au fait*), reste chaotique :

(29) Car le Bonaparte ne se fâche des soufflets qu'on lui donne que si les soufflets font du bruit. ?? D'ailleurs / ?? Mais / ?? Or / ?? Et, etc..., ces jours passés on a voulu me donner une sérénade sur ma grande place (exemple 25 modifié)

(30) Deux bons bécots sur ta bonne mine. D'ailleurs, voici un mot qui a été dite sur elle, samedi dernier, par Mme Lapierre. (...) (exemple 26 modifié)

Ainsi l'opposition  $\emptyset$  / déterminant serait la marque d'une différence quant à la référence du SN introduit par la préposition et quant à la fonction de *à propos de* :

- D'une part, la préposition introduit un nom générique (*bruit*) - pour preuve, l'impossibilité d'avoir un modifieur circonstanciel : ?? *à propos de bruit(s) qu'on a entendu hier soir* vs. *à propos de bruit(s) qu'on entend le soir* -, et la locution effectue le lien d'un premier référent (ici, le *bruit des soufflets*) à un second référent (la *sérénade*), tous deux étant présentés comme appartenant à la classe (*bruit*) dont le nom est introduit par la préposition. Cette catégorisation des référents comme conformes à une entité intensionnelle constitue le fondement de la relation de discours entre les deux énoncés – la correspondance étant présumée connue de l'interlocuteur. Il existe par ailleurs des cas, comme (31) :

(31) Je crois que tu aurais pu venir m'apporter des oranges dans une clinique à la rentrée. A propos de rentrée, Philippe est plus que jamais décidé à mettre l'Aurélié en pension en octobre. (B. et Fl. Groult, *Il était deux fois*)

où le second référent introduit par l'expression *à propos de rentrée* n'est plus introduit par un SN mais est l'événement même décrit en Y, *Philippe est plus que jamais décidé à mettre l'Aurélié en pension en octobre*, celui-ci devant alors aussi être associé à la classe évoquée (*rentrée*). Là encore, cette corrélation entre l'événement et la *rentrée* est supposée appartenir au savoir du destinataire.

Cet usage de *à propos de* +  $\emptyset$  comporte en substance l'instruction suivante : on met en relation un premier référent et un second référent via un nom de classe introduit par la préposition. Les deux référents sont reconnus comme des individus extraits de la classe. On notera que les référents ainsi mis en relation ne sont pas nécessairement extensionnels, puisque dans l'exemple (24) le référent *justice* est déjà introduit dans X comme un générique. L'extraction à partir de la classe peut donc être fondée sur

l'identité, ou établie sur la base d'un lien d'appartenance d'un élément à une classe (catégorisation, cf. exemple (25)). Et cette affinité, supposée communément connue des locuteurs, permet bien sûr des coups de force – il est même double en (25), puisque l'on a d'une part, le *bruit du soufflet* (qu'il faut très probablement prendre au sens métaphorique), et d'autre part, la *sérénade*, et que tous deux sont reclassés comme *bruit*, cette recatégorisation étant présentée comme allant de soi, d'où l'effet d'ironie obtenu par Hugo.

Il ne s'agit pas en l'occurrence d'un simple cadre de prédication, mais bel et bien d'un changement de thème – puisqu'on éprouve une certaine difficulté à réenchaîner sur le premier segment : il semble effectivement difficile, après le second énoncé de (25) de reparler de Bonaparte ou des soufflets qu'il a à affronter.

- D'autre part, quand la préposition introduit un syntagme nominal avec déterminant, le complément entier fonctionne comme ce que Berthoud (1996) nomme *topic-cadre*, c'est-à-dire qu'à *propos de* agit comme marqueur introduisant un topique disponible pour la prédication. La locution pointe un référent déjà introduit et le promeut au rang de domaine d'interprétation valant pour la suite de l'énoncé, cadre dans les limites duquel se cantonne la prédication qui suit.

Ces dernières constructions se rapprochent donc des structures associées au marquage d'un cadre de discours telles les périodes binaires<sup>5</sup> (Berrendonner & Béguelin 1997) ou des introducteurs de cadre comme *au sujet de* + SN, ou *concernant* + SN. Ainsi est-il possible de paraphraser le second énoncé de (26) par une période binaire, en ajoutant quelque chose qui permette de rendre le changement de sujet plus fluide, une interjection par exemple :

(26a) Deux bons bécots sur ta bonne mine. Ah, ta mine, voici un mot qui a été dit sur elle (...)

ou, encore plus, par des introducteurs de cadre de discours :

---

<sup>5</sup> Les périodes binaires sont des structures de la forme :

(I) La première fille qu'il rencontre, il lui raconte tout ça (<Berrendonner & Béguelin)

Berrendonner et Béguelin (1997) les opposent aux clauses disloquées, dans lesquelles la première clause ne serait qu'un régime verbal extraposé, et dont la fonction est essentiellement de marquer un contraste avec d'autres référents potentiels :

(II) A Pierre, c'est un livre qu'on offrira (<Berrendonner & Béguelin)

Ces secondes constructions correspondraient, pour à *propos de*, aux cas ambigus de lecture thématique-focalisatrice dont nous avons vu un exemple en (14).

(26b) Deux bons bécots sur ta bonne mine. Ah, au sujet de ta mine / concernant ta mine, voici un mot qui a été dit sur elle (...)

alors qu'une telle paraphrase n'est pas possible pour le premier emploi d'*à propos de* (+  $\emptyset$ ) :

(25a) Car le Bonaparte ne se fâche des soufflets qu'on lui donne que si les soufflets font du bruit. <sup>??</sup> Ah, le bruit, ces jours passés on a voulu me donner une sérénade sur ma grande place

(25b) Car le Bonaparte ne se fâche des soufflets qu'on lui donne que si les soufflets font du bruit. Ah, \* au sujet de bruit / <sup>??</sup> au sujet du bruit / <sup>??</sup> concernant le bruit, ces jours passés on a voulu me donner une sérénade sur ma grande place

et ce, malgré le fait que rien n'interdit une interprétation générique du mot *bruit* dans les paraphrases données. La construction *à propos de* +  $\emptyset$  n'est donc pas seulement une possibilité syntaxique particulière, elle correspond aussi à une fonction d'*à propos de* que n'ont pas d'autres introducteurs de cadres.

Ainsi, ce deuxième emploi de *à propos de* – celui avec déterminant marqué – remplit un double rôle : changement de sujet (effectué, dans la paraphrase, par *ah*) et, ce qui est classiquement associé aux introducteurs de cadres, fixation d'un cadre de prédication, ce cadre étant extrait du cotexte antérieur, ce qui assure la cohérence du discours.

Il y a donc deux emplois de *à propos de* thématique, en fonction du type de SN qu'il régit. Nous allons montrer dans la partie suivante qu'*à ce propos* s'apparente uniquement au premier emploi d'*à propos de* (celui suivi de  $\emptyset$ ) – sans lui être pour autant équivalent, et non au second (celui suivi d'un déterminant) – dont il diffère radicalement.

### 3.3. A la recherche du propos perdu

La question est donc de savoir comment *à ce propos* joue la carte de la remise en avant d'une information présente en mémoire discursive pour la soumettre à la prédication – si tant est que tel soit son rôle – et comment il extrait cette information du cotexte antérieur.

#### 3.3.1 *Similia similibus curantur*

En reprenant par *à ce propos* ce qui vient d'être dit, on effectue une nominalisation qui prive ce dire de ses limites précises. *A ce propos* ne reprend donc aucune entité introduite dans l'énoncé précédent, qu'il s'agisse d'un référent ou du prédicat, mais renvoie plutôt au lien entre un objet et une

propriété asserté<sup>6</sup> dans le premier énoncé d'où la difficile compatibilité d'*à ce propos* avec des questions ou des impératifs en X<sup>7</sup> :

(32) ?? Vas-tu voir Marie ? A ce propos, vient-elle au colloque ?

(32') ?? Va voir Marie ! A ce propos, vient-elle au colloque ?

Le lien auquel renvoie *à ce propos* peut être de deux types. Il peut s'agir soit d'un rapport direct entre les deux énoncés comme en (33), soit indirect comme en (34) :

(33) On est allé se promener dans le village. *A ce propos*, ils ont ravalé la façade de l'église

(34) La prononciation à elle seule vaut tout un langage. Une mauvaise prononciation peut vous jouer des tours. *A ce propos*, permettez-moi, entre parenthèses, de vous faire part d'un souvenir personnel. (E. Ionesco, *La leçon*)

En (33), en effet, on aurait tendance à comprendre que c'est à l'occasion de la promenade évoquée en X que le locuteur a constaté le fait qu'il énonce par la suite. Ceci n'est pourtant pas obligatoire, puisque (33) n'exclut pas la possibilité que ce soit lors d'une autre promenade que le locuteur ait effectivement constaté le ravalement de la façade de l'église, Y étant, en quelque sorte, motivé par un « à propos de se promener dans le village ». En (34), en revanche, la liaison semble se faire entre les deux énonciations, *à ce propos* pouvant ici être paraphrasé par « puisqu'on parle de prononciation », et même « de prononciation qui joue des tours », car l'on s'attendrait, s'il ne s'agissait d'Ionesco, à ce que le « souvenir personnel » dont il est question ait trait à un problème posé par une mauvaise prononciation. Dans les deux cas, le « propos » évoqué par l'expression est bien, en quelque sorte, celui posé en X, le fait que le locuteur s'est promené d'une part, la mauvaise prononciation qui joue des tours de l'autre.

Cette hypothèse expliquerait pourquoi la substitution de (35) à (36) est possible :

(35) Les églises, à Rome, elles sont extraordinaires. A propos d'église, tu dois absolument visiter la cathédrale de Chartres

(36) Les églises, à Rome, elles sont extraordinaires. A ce propos, tu dois absolument visiter la cathédrale de Chartres

---

<sup>6</sup> Nous employons *assertion* au sens de Lambrecht (1994), c'est-à-dire, la mise en relation d'un topique et d'un focus, et non au sens de la prédication syntaxique.

<sup>7</sup> Les impératifs sont particulièrement marginaux (1% du corpus), et les questions en contexte gauche représentent moins de 5% du corpus - encore s'agit-il de cas particuliers, ce que nous verrons dans le § 4.1.

car le lien véhiculé par *à ce propos* s'effectue en vertu de l'attribution, dans le premier énoncé, de la propriété *être extraordinaire* à certaines églises – celles de Rome en l'occurrence –, propriété qui est de même attribuée à une autre église, à savoir la cathédrale de Chartres, dans le second énoncé. La transition entre les deux énoncés de (36) se fait donc via l'association *église* et *être extraordinaire*, à *ce propos* pouvant être ici paraphrasé par *à propos d'églises (qui sont) extraordinaires*, et non selon le schéma établi en (35) du passage par la seule classe des églises.

L'attribution de cette propriété est implicite dans le second énoncé, elle est en quelque sorte « l'argument » qui motive l'énonciation de Y : c'est parce que la cathédrale de Chartres est extraordinaire qu'il faut aller la visiter. Inversement, dans un exemple comme (37) :

(37) Les églises, à Rome, elles sont extraordinaires. A ce propos, ce n'est pas la peine de visiter celle de Sainte-Blandine

la propriété d'*extraordinarité* est refusée à l'église de Sainte-Blandine. Toutefois, c'est toujours en vertu de l'évocation des *églises extraordinaires* que s'effectue la liaison entre les deux énoncés. Dans les deux cas, tout se passe comme si l'on avait présupposé, avant le second énoncé, une proposition, présente en mémoire discursive, selon laquelle « l'église Chose est extraordinaire », présupposé pragmatique<sup>8</sup> qui se trouve confirmé ou infirmé par ce qui est dit dans le second énoncé – avec un effet de contre-attente dans des cas comme (37), qui n'est possible que si l'on place le référent lié en Y dans le complémentaire au sein des objets (*églises*) de la propriété (*extraordinaires*) évoqués par *à ce propos*.

En revanche, ce qui est conforme à l'hypothèse, la substitution de (38) à (39) n'est guère possible<sup>9</sup> :

---

<sup>8</sup> Le terme est emprunté à Lambrecht (1994) qui désigne ainsi l'ensemble des propositions lexico-morphologiquement évoquées dans une phrase que le locuteur tient pour déjà acquises par l'interlocuteur lors de l'énonciation. On notera que cette présupposition, dite pragmatique, diffère quelque peu de la notion classique de présupposition, dans la mesure où, par exemple, le topique fait partie de la présupposition pragmatique, le focus étant précisément ce en quoi l'assertion diffère de la présupposition. Cette dernière est donc sensible à la structure informationnelle des énoncés.

<sup>9</sup> Sauf, évidemment, effet de surprise, *ah, à ce propos*, mais il s'agirait là d'un emploi un peu forcé d'*à ce propos*. D'ailleurs avec *ah, à ce propos*, quasiment toutes les combinaisons passent – ces emplois « forcés » étant par ailleurs certainement plus faciles avec de tels marqueurs – qui souvent créent un lien entre deux énoncés impossibles à

(38) Les églises, à Rome, elles sont extraordinaires. A propos d'église, n'oublie pas d'aller à la messe demain

(39) Les églises, à Rome, elles sont extraordinaires.<sup>??</sup> A ce propos, n'oublie pas d'aller à la messe demain

puisqu'en (39), le cotexte droit ne justifie plus la mobilisation du lien *église – être extraordinaire* : en effet, *n'oublie pas d'aller à la messe demain* n'infirmes ni ne confirme rien concernant l'attribution de la propriété d'être extraordinaire à une quelconque église, à moins de supposer qu'on ait précédemment établi une règle selon laquelle il faut aller à la messe précisément pour admirer une église.

Ce que reprend à *ce propos*, c'est finalement un lien établi dans le premier énoncé entre un objet (le topique) et une propriété (tout ou partie du focus), pour le mettre en relation avec un référent apparenté au topique du premier énoncé (de même que les référents jumelés par *à propos de* +  $\emptyset$  appartenaient à la classe introduite par la préposition), auquel on appliquerait la même propriété.

Ainsi si l'on regarde une structure non marquée comme :

(40) J'ai vu des églises extraordinaires à Rome. A ce propos, tu dois absolument visiter la cathédrale de Chartres

À *ce propos* renvoie ici, par défaut, à un lien « voir des églises extraordinaires » appliqué à un individu : *je* à gauche, *tu* à droite. Un indice supplémentaire pour étayer l'hypothèse est que derrière (40), afin de justifier le second énoncé, l'interlocuteur peut ajouter un énoncé comme *tu verras, elle est (aussi) extraordinaire* – qui rétablit explicitement le lien introduit implicitement par *à ce propos*. L'énoncé Y se comprend alors comme *à propos de voir des églises extraordinaires, il est motivé de te dire d'aller visiter la cathédrale de Chartres [car c'est une église extraordinaire]*.

En (41), en revanche, l'enchaînement, en contraste avec les exemples précédents, semble boiteux, car le lien ne s'effectuerait qu'en fonction de la seule présence en X de « Rome », et non de l'assertion effectuée dans le premier énoncé.

(41) Les églises de Rome, elles sont extraordinaires.<sup>?</sup> A ce propos, je vais en Italie la semaine prochaine

Mais la naturalité de ces enchaînements peut être rétablie par une continuation du type *je vais encore y voir des églises magnifiques*, qui

---

enchaîner en leur absence – qu'avec d'autres types de marqueurs, d'autant que la contrainte pesant sur *à ce propos* est assez lâche.

constituerait une justification de l'énonciation de *je vais en Italie la semaine prochaine* en rapport avec le fait que les églises de Rome sont extraordinaires, ce qui tend à nouveau à confirmer l'hypothèse, puisque, du coup, *à ce propos* pourrait être compris comme renvoyant anaphoriquement à la classe des *églises extraordinaires*, dont l'existence est impliquée par l'énonciation de X, ce qui motive l'énonciation de Y.

Enfin, la possibilité d'énoncés comme :

(42) J'ai vu des églises extraordinaires à Rome. A ce propos, je vais en Italie la semaine prochaine

ne vient pas, apparemment, contredire l'hypothèse. De l'utilisation d'*à ce propos*, on déduit que l'énoncé *je vais en Italie la semaine prochaine* doit être en rapport avec le fait que le locuteur puisse voir des églises extraordinaires. On comprend ainsi qu'en allant en Italie, le locuteur aura l'occasion de voir d'autres églises extraordinaires.

En définitive, la reprise effectuée par *à ce propos*, concerne l'assertion effectuée dans le premier énoncé, c'est-à-dire la mise en relation du topique et du focus, pour la mettre en correspondance avec une proposition pragmatiquement présupposée par le second énoncé, qui appliquerait la même propriété à un référent apparenté au topique du premier énoncé. *À ce propos* met donc en jeu un parallélisme entre des objets auxquels on appliquerait la même propriété, en liant un énoncé posant un rapport objet-prédicat et un énoncé présupposant un rapport entre un objet du même type et ce prédicat. En outre, le présupposé pragmatique introduit par *à ce propos* constitue le topique, et la motivation de l'énonciation de Y, le lien entre X et Y ne devant pas être possible sans *à ce propos*, le présupposé étant, pour ainsi dire, nécessairement muet, puisqu'en (43), *à ce propos* ne renvoie plus à la même proposition qu'en (40) :

(40) J'ai vu des églises extraordinaires à Rome. A ce propos, tu dois absolument visiter la cathédrale de Chartres

(43) J'ai vu des églises extraordinaires à Rome. La cathédrale de Chartres aussi est extraordinaire. A ce propos, tu dois absolument la visiter

Cette hypothèse rend aussi compte du fait que, lorsque X est une structure focalisée, qu'il s'agisse d'*argument focus* ou de *sentence focus*, l'emploi d'*à ce propos* semble difficile, si *à ce propos* se greffe sur le lien entre le topique et le focus, par définition absent dans ces structures :

(44) Ce sont les églises de Rome qui sont extraordinaires.<sup>??</sup> A ce propos, tu dois visiter la cathédrale de Chartres



Enfin, on notera que ces « parallélismes » ne sont pas transitifs, le rapport devant être perçu comme direct. Pour preuve, le caractère peu naturel de (45), à comparer avec (46) et (47) :

- (45) J'ai vu des églises extraordinaires à Rome. <sup>??</sup> A ce propos, il paraît que c'est la canicule à Naples
- (46) J'ai vu des églises extraordinaires à Rome. A ce propos, je retourne en Italie la semaine prochaine
- (47) Je retourne en Italie la semaine prochaine. A ce propos, il paraît que c'est la canicule à Naples

Il semble donc que le fonctionnement d'*à ce propos* corresponde bien à l'hypothèse donnée. C'est en vertu d'un lien entre un objet et une propriété que l'emploi d'*à ce propos* est possible : soit l'énonciation de X motive directement celle de Y, soit on trouve en X et dans le présupposé qui motive Y un même lien entre une propriété et des objets du même type.

### 3.3.2 A ce propos vs. à propos de : *substitutions*

Cette hypothèse explique pourquoi, lorsque l'on cherche à substituer *à ce propos* à *à propos de* + SN, seuls les cas où la préposition se construit avec l'article zéro – et introduit un générique – semblent compatibles avec un tel remplacement. On pourrait attribuer ce phénomène au fait qu'*à ce propos* suit le plus souvent des jugements catégoriques, qui posent donc l'appartenance d'un objet à une classe, et que la locution renvoie donc à la classe dont l'existence est ainsi évoquée. Le passage par un nom de classe pourrait donc n'être qu'un cas particulier de l'hypothèse décrivant l'emploi d'*à ce propos*.

En effet, c'est ce qui semble ressortir de l'examen des substitutions possibles avec *à ce propos* en fonction de ces deux emplois d'*à propos de* + SN. Tout d'abord, lorsqu'on est dans le cas de *à propos de* +  $\emptyset$ , la substitution par *à ce propos* paraît souvent naturelle :

- (48) Car le Bonaparte ne se fâche des soufflets qu'on lui donne que si les soufflets font du bruit. A ce propos, ces jours passés on a voulu me donner une sérénade sur ma grande place (exemple 25 modifié)
- (49) N'en demandons pas trop. Ce n'est pas si mal. Et puis, un instant de justice, c'est toujours bon à prendre. A ce propos, il faut nous dépêcher : une exécution m'attend (exemple 24 modifié)

On pourrait donc affirmer qu'*à propos de* +  $\emptyset$  est remplaçable par *à ce propos*, à condition, toutefois, que l'énoncé Y permette de récupérer non seulement la classe des N mais aussi le fait que c'est l'évocation de cette classe qui motive l'énonciation de Y. La possibilité de remplacement est

donc en fait toute relative. En effet, d'une part, dans certains exemples, comme (50), la substitution s'avère difficile :

- (50) Cette lettre-là, amour, il faut la déchirer, n'y plus penser, ou la relire de temps à autre quand tu te sentiras forte. A propos de lettre (<sup>?</sup> A ce propos), quand tu m'écriras le dimanche, mets-la de bonne heure : tu sais que les bureaux ferment à deux heures. (G. Flaubert, *Correspondance*)

Cette difficulté ne correspond cependant pas à une spécificité de fonctionnement d'à *ce propos*. De fait, on se trouve dans le cas d'une anaphore « virtuelle » (Milner 1982) : le référent est introduit à droite par un pronom, or en substituant à *ce propos* à *à propos de lettre*, on supprime du même coup l'antécédent du pronom. Sur ce point, (50) diffère donc de (51) :

- (51) Mercredi Kamicha est devenu très familier depuis ma visite dans son jardin. Il passe des heures étendu sur le flanc au soleil. A propos de flanc, je le trouve bien rond. De jour en jour plus rond. Ça doit être une chatte. (M. Tournier, *Le coq de Bruyère*)

où *le* peut être compris comme un anaphorique de *Kamicha* ou de son *flanc*, la première interprétation ne posant pas de problème de disparition de l'antécédent. Quant à la seconde interprétation, elle ne cause aucune difficulté non plus, dans la mesure où l'on trouve déjà en X le *flanc* de *Kamicha*, qui serait repris à droite par *le*, tandis qu'en (50), l'antécédent de *la* ne peut être que très difficilement extrait de *cette lettre-là*, puisqu'il s'agit de deux référents différents. Il est donc normal que la substitution avec à *ce propos* soit moins aisée dans les cas d'anaphore « virtuelle » que dans ceux où intervient une véritable (re)catégorisation (cf. exemple (25)).

D'autre part, et ceci constitue un argument plus solide contre l'idée selon laquelle cette substitution ne serait pas contrainte, pour qu'à *ce propos* puisse être utilisé, on l'a vu, il faut que Y justifie la reprise d'un lien établi dans le cotexte gauche. Or à *propos de* +  $\emptyset$  ne fonctionne pas toujours selon ce schéma : on l'a vu avec la difficile substitution de (38) à (39). De même, lorsque le SN introduit par à *propos de* permet une recatégorisation légèrement abrupte, comme en (52) :

- (52) Après tant de patchouli on a besoin de se débarbouiller dans du purin. A propos de choses accentuées, je vous recommande un roman fait par un « jeune », dans lequel il y a vraiment du talent, bien que la donnée soit impossible : la dévouée, par Hennique. (G. Flaubert, *Correspondance*)

Le remplacement d'à *propos de choses accentuées* par à *ce propos* paraît peu naturel, en raison de l'éloignement qu'il y a entre les référents et le nom de classe qui les subsume, le lien devenant impossible à rétablir lorsqu'il n'est pas explicitement exprimé. On notera donc que la différence entre à *ce*

*propos* et à *propos de* +  $\emptyset$  résulte essentiellement d'un problème de coût inférentiel. Cependant, pour peu que l'énoncé droit le justifie, c'est-à-dire si l'on arrive à retrouver derrière à *ce propos* un présupposé, calqué sur X, qui motive Y<sup>10</sup>, la substitution de l'un à l'autre est toujours possible, comme on l'a vu en (48) et (49), entendu que, étant donné les contraintes d'emploi d'à *ce propos*, le sens des énoncés s'en trouve généralement modifié, puisque c'est l'assertion même à laquelle renvoie à *ce propos*, et non plus seulement à une classe.

En revanche, à *ce propos* et à *propos de* + déterminant ne commutent pas aisément, ce qui est logique si à *propos de* + déterminant sert à poser un cadre de discours, alors qu'à *ce propos* mobiliserait un présupposé susceptible de motiver l'énonciation de Y :

(53) Votre ami Larbaud (qui publie dans la n.R.F. un roman bien intéressant) m'a évité deux gros contresens. A propos de la n.R.F. (?? A ce propos) vous devriez faire des observations au service d'expédition. (P. Claudel – A. Gide, *Correspondance*)

(54) Enfin ce bienfaiteur de la femme de quarante ans détruit les rides, triomphe, oui, triomphe même de la patte d'oie, et la ci-devant très belle Mme De Pourtalès est sa cliente assidue. A propos de ces rides (?? A ce propos), je disais que la figure était comme un calepin de nos chagrins, de nos excès, de nos plaisirs, et que chacun d'eux y laisse, comme écrite, sa marque. (J. et E. Goncourt, *Journal*)

Là encore, une éventuelle exception à cette règle :

(55) Deux bons bécots sur ta bonne mine. A ce propos, voici un mot qui a été dite sur elle, samedi dernier, par Mme Lapierre (exemple 26 modifié)

Mais la possibilité d'à *ce propos* ici s'explique par la présence du pronom qui permet de récupérer l'antécédent ta *mine*, indépendamment de la présence d'à *ce propos*. La cohérence du discours s'établirait donc en dehors – ou malgré – la locution. En outre, cet exemple est compatible avec le schéma de fonctionnement proposé pour à *ce propos* : en ce qui concerne le lien établi à gauche, le propos est certes peu clair, mais on peut présumer lien du type *quelque chose sur ta bonne mine*, et, dans ce cas, ce lien vaudrait aussi pour l'énoncé droit : *deux bons bécots* dans le premier énoncé et *un mot* dans le second (avec un certain effet d'ironie là aussi) – on aurait donc le même type de lien à gauche et à droite d'à *ce propos*, sur le même type de référent – la *mine* à droite n'étant d'ailleurs pas tout à fait la même

---

<sup>10</sup> Ce qui expliquerait la grande disparité des acceptabilités concernant à *ce propos*, selon que l'on est clément ou non quant à cette motivation de Y par X.

que celle de gauche puisque dans un cas, il faut la prendre sans doute au sens propre, et dans l'autre, au sens figuré.

Ainsi, si l'hypothèse descriptive proposée ici est juste, lorsque l'on dit *à ce propos*, il s'agit bien d'un propos qui est évoqué, puisque le marqueur se greffe sur ce qui, selon certains, fait l'essence même du discours, à savoir attribuer des propriétés à des objets. Ce qui permet à Romain Gary, avec assurément un tour de force, l'antanaclase suivante :

C'était bien dommage, car j'avais l'impression que nous allions devenir amis avec quelqu'un. C'est nerveux, l'angoisse, le manque d'habitude. À propos de ce propos, j'indique à titre comme ça, sans aucune obligation, qu'en Floride, selon un journal récent, les mouchérons arrêtent la circulation sur les routes parce qu'ils viennent s'écraser par millions sur les pare-brise des voitures qui les surprennent en pleine danse nuptiale. (E. Ajar, *Gros-câlin*)

### 3.4. *A ce propos* et l'énonciation

Jusqu'à présent, nous avons dit qu'*à ce propos* reprenait l'assertion de l'énoncé précédent. En effet, ce n'est pas sur la structure prédicative en tant que telle que s'ancre *à ce propos*, mais bien sur le fait même d'avoir asserté ce lien. Plusieurs faits plaident en faveur de cette analyse.

Tout d'abord, le présupposé pragmatique introduit par *à ce propos* n'est pas exploitable en dehors de l'acte d'assertion auquel il est relatif, notamment quand il est enchâssé à l'intérieur d'une autre proposition, ce qui tendrait à prouver qu'*à ce propos* ne peut reprendre qu'un lien ayant effectivement fait l'objet d'une assertion. On sait par exemple que l'on peut suspendre une présupposition (au sens classique du terme, cette fois-ci) au moyen d'une conditionnelle qui contient cette présupposition (Ducrot 1972). Ainsi :

(56) Si il y a des églises à Rome, elles sont extraordinaires

La présupposition de la seconde partie de l'énoncé (*elles sont extraordinaires*), à savoir *il y a des églises à Rome*, se trouve annulée par le *si*, et (56) ne fait qu'envisager la possibilité qu'il y ait des églises à Rome, qui sert de cadre à l'affirmation *elles sont extraordinaires*. L'observation vaut de même lorsque la présupposition est une règle :

(57) Si les églises baroques sont extraordinaires, alors, à Rome (où il y a des églises baroques) il y a donc des églises extraordinaires

En revanche, si l'on insère *à ce propos* dans les exemples précédents, on aboutit à des énoncés qui paraîtront quelque peu anormaux :

(58) ?? Si il y a des églises à Rome, à ce propos, elles sont extraordinaires (exemple 56 modifié)

(59) ?? Si les églises baroques sont extraordinaires, alors, à ce propos, à Rome (où il y a des églises baroques), il y a donc des églises extraordinaires (exemple 57 modifié)

Effectivement, si l'on acceptait (58) ou (59), ce qui paraît possible en ajoutant de fortes pauses par exemple, on relirait alors la subordonnée non pas comme exprimant une condition, mais plutôt comme un retour sur une énonciation : *puisque on en est à parler des églises à Rome, j'ajoute qu'elles sont extraordinaires* ou *puisque'on affirme que les églises baroques sont extraordinaires, alors j'ajoute qu'à Rome, il y a (du coup) des églises extraordinaires...* Cet emploi aurait donc plus à voir avec le *si* « oppositif » ou le *si* « contrastif »<sup>11</sup>, dans la mesure où la subordonnée sert, en quelque sorte, à « justifier l'acte d'affirmation accompli dans la principale », alors que le *si* présuppositionnel « prémunit contre les risques qu'il y aurait à prononcer une phrase dont les présupposés sont faux » (Ducrot 1972). Cependant à *ce propos* introduit un décrochage avec le contenu de la subordonnée qui n'est guère compatible avec les deux emplois tels que Ducrot les décrit, puisque ces deux suites d'énoncés induisent un effet polyphonique. Ce serait d'un *si* « oppositif » que (58) se rapprocherait probablement le plus, dans la mesure où il pourrait être paraphrasé par « s'il est bon d'énoncer *elles sont extraordinaires* c'est parce qu'il est vrai qu'il y a des églises à Rome, et qu'on pourrait tirer de cette affirmation des conclusions trompeuses (à savoir que leur seule existence est intéressante par exemple) » – paraphrase qui néglige néanmoins la présence d'*à ce propos* ! En (59), l'interprétation qui semble prévaloir, induite par la présence du *alors* (sans lequel l'énoncé est un peu rude), est de la forme « tu dis p, alors à ce propos je dis q », avec un *alors* de « succession » et un *à ce propos* presque dialogique, par lequel on se présente, éventuellement artificiellement, comme faisant suite au discours de l'autre, en maintenant le cadre thématique imposé.

Ce phénomène n'est pas seulement dû à une « allergie » d'*à ce propos* à la mise en relation d'une assertion et de son présupposé, puisque, semblablement, si l'on regarde un énoncé comme (60), où il s'agit cette fois-ci d'un véritable *si* « oppositif » – qui suspend cependant lui aussi l'acte d'assertion :

(60) Si les églises de Rome sont extraordinaires, tu dois aussi visiter la cathédrale de Chartres

---

<sup>11</sup> Pour la typologie des subordonnées en *si*, voir Inkova-Manzotti ici même.

l'énoncé signifiant quelque chose comme *il est bon de préciser que tu dois visiter la cathédrale de Chartres, parce qu'on pourrait croire que seules les églises de Rome sont intéressantes*, l'insertion d'*à ce propos* en (60) n'est guère plus convaincante qu'en (57) :

(61) ?? Si les églises de Rome sont extraordinaires, à ce propos tu dois aussi visiter la cathédrale de Chartres

Pour que l'énoncé soit plus naturel, il faudrait dire quelque chose comme (62) :

(62) Si on parle des églises de Rome qui sont extraordinaires, alors, à ce propos, tu dois aussi visiter la cathédrale de Chartres

avec, semble-t-il, une conditionnelle annulant une présupposition qui décrit l'événement de discours et non le contenu asserté. Ce *si* équivaut à un *puisque* : *puisque'on parle des églises de Rome qui sont extraordinaires, alors je te dis d'aller voir la cathédrale de Chartres (qui est aussi extraordinaire)*. La paraphrase proposée – qui serait aussi une paraphrase possible des exemples vus en 3.3.1. – met en avant, avec une certaine redondance d'ailleurs, le caractère énonciatif d'un tel marqueur.

Restent, pour finir, les tests de conservation, qui, sont encore plus convaincants, parce qu'ils forcent à prendre en compte le contenu asserté :

(63) ?? Je soupçonne que les églises, à Rome, sont extraordinaires et qu'à ce propos tu dois visiter la cathédrale de Chartres

(64) ?? Il est faux que les églises, à Rome, soient extraordinaires et qu'à ce propos tu doives visiter la cathédrale de Chartres

(65) ?? Est-il possible que les églises, à Rome, soient extraordinaires et qu'à ce propos tu doives visiter la cathédrale de Chartres

*A ce propos* ne fonctionne avec aucun de ces tests : il ne suffit donc pas d'avoir dit le lien, encore faut-il que ce lien ait fait l'objet d'une véritable assertion. D'où la difficile compatibilité d'*à ce propos* avec le conditionnel, qui, selon Korzen et Nølke (2001), sert essentiellement à marquer une distanciation par rapport à un *ego, hic et nunc* :

(66) Les églises de Rome seraient belles. ?? A ce propos, tu dois visiter la cathédrale de Chartres

Le fait qu'un énoncé comme (67) soit en revanche possible ne vient pas contredire cette affirmation :

(67) Les églises de Rome sont belles, paraît-il. A ce propos, tu dois visiter la cathédrale de Chartres

En effet, en (67), la source du savoir est indiquée lexicalement par *paraît-il* en incise post-posée, et l'énoncé peut être compris comme équivalent à deux

propositions : *les églises de Rome sont belles et ce n'est pas moi la source de cette information*. Dans ce cas, *à ce propos* n'enchaîne que sur la première, ce qui n'était évidemment pas possible en (66) parce que la source du savoir était marquée au sein même de la forme prédicative. Il ne s'agit pas d'une question de source, puisque dans un énoncé comme (67'), qui est informativement équivalent à (67) :

(67') Il paraît que les églises de Rome sont belles. A ce propos, tu dois visiter la cathédrale de Chartres

*à ce propos* semble reprendre non le lien église - beauté, mais *il paraît que*, en même temps que le fait qu'on parle de belles églises : on peut plus facilement motiver l'enchaînement en le faisant suivre d'*il paraît qu'elle est belle aussi* que d'*elle est belle aussi*.

Un autre indice du fait qu'*à ce propos* se soucie peu du contenu informatif du segment sur lequel il enchaîne, c'est son incompatibilité avec la plupart des relations de discours, du moins celles de contenu, telles qu'elles sont présentées dans la typologie de Mann et Thompson (1988). C'est ce qui semble en effet ressortir de l'examen d'un certain nombre d'exemples<sup>12</sup> :

(68) Marie n'ira pas chercher Paul à la gare.<sup>??</sup> A ce propos, sa voiture est en panne  
(Cause : *une partie du texte présente une cause pour une condition présentée dans l'autre partie du texte.*)

(69) Je suis l'officier Krupke.<sup>??</sup> A ce propos, vous êtes en état d'arrestation  
(Justification : *la première partie du texte établit le droit social du locuteur à énoncer ce qui suit, justifie l'acte illocutoire qui suit.*)

(70) Viens courir avec moi.<sup>??</sup> A ce propos, tu feras le plein d'énergie  
(Motivation : *une partie du texte est destinée à fournir la motivation à l'interlocuteur pour qu'il obéisse à l'ordre.*)

(71) Karen est photogénique.<sup>??</sup> A ce propos son sourire est parfait  
(Élaboration : *Une partie du texte précise ce qui est dit dans l'autre partie. Ici selon une relation de tout à partie*)

Ce qui ne signifie pas qu'*à ce propos* soit incompatible avec toute relation de discours. Ainsi, si l'on regarde les exemples (72) et (73) :

(72) Je rentre tard de Fribourg. A ce propos, laisse-moi la voiture sur le parking

(73) Marie a raté ses examens. A ce propos, est-ce qu'elle ne serait pas enceinte ?

---

<sup>12</sup> Les relations spécifiées entre parenthèses sont celles que l'on trouve si l'on supprime le connecteur, selon la terminologie de Mann et Thompson (1988).

on se trouve bien en présence d'une relation de discours, puisque le lien entre les énoncés gauche et droit est, selon toute vraisemblance, de type causal : c'est la mise en relation de *Marie* avec la propriété d'*avoir raté ses examens* qui motive, et de façon quasi directe, la question cancanière en (73). Le point commun entre ces deux exemples, par opposition aux exemples précédents, est qu'ils favorisent une lecture dans laquelle la relation porte plus sur la couche énonciative que sur la simple valeur informative des énoncés, puisque la relation de cause ou de justification porte sur les actes et non sur ce qui est effectivement dit, vu qu'à *ce propos* convoque soit ce qui vient d'être asserté soit une proposition présupposée pour motiver l'énonciation du second énoncé. Dans ces conditions, d'ailleurs, il est normal que ce marqueur puisse facilement être utilisé pour introduire, parfois de façon factice, des actes illocutoires - ce qui constituerait une bonne partie de ses emplois.

Bien plus, on pourrait affirmer qu'à *ce propos* casse les relations de discours. Par exemple, en (69) et (70), il empêche la mobilisation des relations de discours qui existeraient sans lui. Et même, en ce qui concerne les exemples (72) à (73), il y a une certaine différence dans la relation de discours quand on supprime le connecteur, comme si à *ce propos* ne s'ancrait pas sur la relation de contenu entre les deux énoncés, pour introduire le second sur le mode de la digression. Cela ne signifie cependant pas qu'à *ce propos* soit purement énonciatif, dans la mesure où il convoque l'assertion ou introduit un présupposé Z, et ceci pour motiver l'énonciation de Y : c'est parce que Z que je dis Y.

#### **4. Des connecteurs qui « déconnectent » ?**

Le « parasitage » effectué par à *ce propos* ne serait donc, en réalité, que de surface, comme un effet lié à son emploi : suivant les maximes gricéennes, quand on ne change pas de thème, on n'a pas besoin de le signaler – à *ce propos* étant régi par des contraintes fortes sur les « propos » qu'il met justement en rapport. Dans cette partie, nous présenterons donc un certain nombre de pistes pour définir une classe de connecteurs dont la fonction serait d'introduire un changement de sujet dans le discours, avant de proposer quelques points de comparaison entre ces marqueurs.

Deux autres connecteurs au moins sont susceptibles d'appartenir à la même classe qu'à *ce propos*, à savoir, *au fait* et à *propos* :

- (74) Je l'ignore mais les symptômes ne trompent guère, fièvre, inquiétude, demi-pâmoison. A vous aussi, au fait, elle donne des palpitations. (P. Rambaud, *La bataille*)



(75) Moi, je me suis gardé de lui apprendre que vous veniez de dîner là, avec une belle blonde. A propos, mon cher, bravo ! Superbe église, cette jeune recrue, on la visiterait volontiers ! (G. Matzneff, *Ivre du vin perdu*)

En effet, leur emploi semble essentiellement digressif : en (74) et (75), le second énoncé apparaît comme un aparté ou un commentaire marginal par rapport au premier énoncé. *A propos* et *au fait* introduisent le second énoncé comme un détour non programmé, après-coup, ayant surgi au moment même de l'énonciation du premier énoncé.

D'ailleurs, tout comme à *ce propos*, ils sont peu sensibles au contenu de l'assertion sur laquelle ils enchaînent et ne sont pas compatibles avec les tests de conservation que nous avons vus dans le §3.4, enchâssement, négation et interrogation :

(76) Je soupçonne que les églises, à Rome, sont extraordinaires et qu'<sup>??</sup> à ce propos /<sup>??</sup> à propos /<sup>??</sup> au fait tu doives visiter la cathédrale de Chartres

(77) Il est faux que les églises, à Rome, soient extraordinaires et qu'<sup>??</sup> à ce propos /<sup>??</sup> à propos /<sup>??</sup> au fait tu doives visiter la cathédrale de Chartres

(78) Est-il possible que les églises, à Rome, soient extraordinaires et qu'<sup>??</sup> à ce propos /<sup>??</sup> à propos /<sup>??</sup> au fait tu doives visiter la cathédrale de Chartres

Alors que ces énoncés deviennent plus naturels si l'on supprime le connecteur – malgré l'effet d'incohérence discursive – et encore plus acceptables si l'on conserve le connecteur, en supprimant la connexion via le *et que* entre le premier acte discursif et le second :

(79) Je soupçonne que les églises, à Rome, sont extraordinaires. A ce propos / A propos / Au fait, tu dois visiter la cathédrale de Chartres

(80) Il est faux que les églises, à Rome, soient extraordinaires. A ce propos / A propos / Au fait, tu dois visiter la cathédrale de Chartres

(81) Est-il possible que les églises, à Rome, soient extraordinaires ? A ce propos / A propos / Au fait, tu dois visiter la cathédrale de Chartres

ce qui montre que ces trois connecteurs sont peu intégrés au contenu propositionnel des énoncés qu'ils lient.

Un autre indice de ce fait est le comportement de tels connecteurs dans le cas où X est une question - cas très rares dans le corpus, et qui sont en général liés, soit à un retour sur une énonciation précédente, soit à des questions rhétoriques, avec lesquelles la réponse semble évidente pour l'énonciateur :

(82) Il faut les contenter, de peur d'ajouter la maladie de l'esprit à celle du corps ; mais qu'importe qu'une montre s'arrête ou non ? A ce propos, n'avez-vous pas remarqué qu'il y a des circonstances dans la vie qui nous rendent plus ou moins superstitieux ? (D. Diderot, *Lettres à Sophie Volant*)

- (83) Est-il heureux, lui, mon successeur, plus heureux que moi ? Quel imbécile ça doit être pour l'avoir épousée après moi ? Au fait, je n'étais pas moins sot pour l'avoir épousée le premier. (G. de Maupassant, *Contes et nouvelles*)
- (84) Croyez-vous que je vous aime ? A propos, ne soyons pas jaloux, croyez-moi, cela nous irait mal. (G. Sand, *Correspondance*)

Dans ces exemples, les connecteurs enchaînent sur ce que l'on déduit de la question : en (82), sur le fait qu'il n'importe qu'une montre s'arrête ou non et donc sur la stupidité des superstitions, en (83), sur l'imbécillité du second époux, en (84) sur « je vous aime ». Aucun de ces connecteurs ne fonctionne avec une vraie question :

- (85) Est-ce que les églises de Rome sont belles ? ?? A ce propos / ?? A propos / ?? Au fait, tu dois visiter la cathédrale de Chartres

Mais *à propos*, *au fait* et *à ce propos* ne sont pas librement substituables : les contraintes pesant sur chacun des marqueurs sont différentes. Sans proposer une analyse complète de tous ces marqueurs, nous proposons ici quelques pistes pour les différencier. Ainsi en (86), *à propos* paraît-il beaucoup plus naturel qu'*à ce propos* :

- (86) Les églises, à Rome, elles sont extraordinaires. A propos, n'oublie pas d'aller à la messe demain (exemple 39 modifié)

En effet, *à propos* semble pouvoir se greffer sur la seule présence en X d'un terme, pour le mettre en rapport avec un terme de Y : *église* est ici lié à *messe*, alors qu'en (84), *aimer* était relié à *jaloux* – ce serait même la seule contrainte pesant sur *à propos*, ce lien étant fondé sur une règle supposée présente en mémoire discursive, qu'elle fasse partie de nos connaissances communes, ou qu'elle ait été précédemment établie par les locuteurs – contrainte assez lâche, d'où un certain nombre de cas où le locuteur fait comme si une telle règle existait effectivement en mémoire discursive, à charge pour son interlocuteur de retrouver la règle en question – souvent inexistante.

*A propos* est donc facilement substituable à *à ce propos*, alors que l'inverse n'est pas nécessairement vrai, notamment dans les cas où Y ne peut pas justifier la reprise d'un présupposé pragmatique qu'introduirait *à ce propos* :

- (87) Bah ! Tenez, si je le rencontrais alors, je lui dirais... Je lui dirais ceci : « jeune homme... » Je l'appellerais : jeune homme, car il a votre âge, à peu près, s'il vit. A propos, seigneur, me direz-vous votre nom ? (J.P. Sartre, *Les mouches*)
- (88) Bah ! Tenez, si je le rencontrais alors, je lui dirais... Je lui dirais ceci : « jeune homme... » Je l'appellerais : jeune homme, car il a votre âge, à peu près, s'il vit. ?? A ce propos, seigneur, me direz-vous votre nom ? (exemple 87 modifié)

Une autre divergence entre ces marqueurs est que seul *au fait* est compatible avec des pronoms interrogatifs en emploi absolu :

(89) Pas possible ! Vous dites bien M. Mauriac !... Lequel au fait ? (A. Blondin, *Ma vie entre les lignes*)

(90) Pas possible ! Vous dites bien M. Mauriac !... ?? A propos / ?? A ce propos, lequel ? (exemple 89 modifié)

Une explication de ce trait serait qu'à *ce propos*, puisqu'il motive une énonciation par un présupposé tiré, par analogie, du cotexte gauche, a besoin de quelque chose en Y pour justifier ce qui est repris, tandis qu'à *propos*, quant à lui, ne reprenant qu'un terme en X, nécessite une anaphore, qu'elle soit fidèle ou associative, sur ce terme en Y – ne serait-ce que pour des raisons pratiques d'identification du terme dont il s'agit.

En outre, ce phénomène correspond, plus largement, à une possibilité d'emploi que n'offrent ni à *ce propos* ni à *propos* : *au fait* permet un retour sur l'énonciation précédente pour la compléter, la modifier, la justifier. En effet, un usage courant d'*au fait* est illustré en (91) (environ deux tiers des emplois monologiques) – ça n'est pas le seul possible, puisqu'il est d'autres fois interchangeable avec *à propos* :

(91) Les soiffards que nous étions tous autant que nous étions (ai-je dit que nous étions la bonne douzaine au fait ?) s'y ruèrent comme la pauvreté sur le monde et comme la vérole sur le bas clergé breton. (G. Pérec, *Quel petit vélo à guidon chromé au fond de la cour ?*)

*Au fait* permet donc, en quelque sorte, de revenir sur un présupposé pragmatique de l'énonciation pour l'exprimer explicitement, ou encore, comme c'était le cas en (83), sur une inférence fautive que l'on aurait pu tirer de la première énonciation. Dans cet emploi, il travaille donc essentiellement avec le non-dit : présupposé, implicite ou sous-entendu(s). Avec *au fait*, le locuteur revient sur son droit à parler comme il le fait, ou sur ses intentions en le faisant - ce que l'on peut mettre en rapport avec le lexème même, le « fait » étant au départ « réalisation d'une chose ; manière de faire, façon d'agir. » (TLF), et donc, en l'occurrence, de dire.

## 5. Conclusion

S'ils servent à introduire un changement de sujet, à *ce propos*, *au fait* et à *propos* ne sont pas de simples marqueurs de « coq-à-l'âne », dans la mesure où ils semblent effectivement se greffer sur un avant discursif, par rapport auquel ils introduisent une digression, qui n'apparaît pas *ex nihilo*, mais s'appuie sur le discours précédent, selon certaines contraintes, propres à chacun des marqueurs.

De l'idée de « parasitage » introduite dans le titre du présent article, ce n'est donc pas le caractère superflu et gênant qu'il faut retenir, mais plutôt la proximité entre le parasite et son hôte, ainsi que l'idée que celui-là se développe aux dépens de celui-ci sans pour autant le détruire, puisque ces connecteurs semblent essentiellement servir à introduire un nouveau thème de discours, qui pousse « à côté » du discours qu'ils perturbent, tout en y restant lié.

## **Bibliographie**

- BERRENDONNER A. & BEGUELIN M.J. (1997), « Les constructions segmentées en français. Variétés, norme, usage » trad. anglaise parue sous le titre « left dislocation in French : Varieties, Use and Norm », in CHESHIRE J. & STEIN, D. (éds.), *Taming the vernacular*, London, Longman.
- BERTHOUD A.C. (1996), *Paroles à propos, approche énonciative et interactive du topic*, Paris, Ophrys.
- CHAROLLES M. (1997), *L'encadrement du discours : Univers, champs, domaines et espaces, Cahier de recherche linguistique 6*.
- DUCROT O. (1972), *Dire et ne pas dire*, troisième édition (1991), Paris, Hermann.
- GROBET A. (2002), *L'identification des topiques dans les dialogues*, Bruxelles, Duculot.
- GUIMIER C. (éd.), (1999), *La thématisation dans les langues, Actes du colloque de Caen, 9-11 octobre 1997*, Berne, Lang.
- KORZEN H. & NØLKE H. (2001), « Le conditionnel : niveaux de modalisation » in DENDALE P & TASMOWSKI L. (éds.), *Recherches Linguistiques 25, Le conditionnel en français*, Université de Metz, 125-146.
- LAMBRECHT K. (1994), *Information structure and sentence form, topic, focus and the mental representations of discourse referents*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MANN W. & THOMPSON S. (1988), « Rhetorical Structure Theory : Toward a Functionnal Theory of Text Organization » in *Text 8*, 248-281.
- MILNER J.C. (1982), *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil.
- MOLINIER Ch. & LEVRIER F. (2000), *Grammaire des adverbes, description des formes en -ment*, Genève-Paris, Droz.
- PORHIEL S. (2001), « Au sujet de et à propos de – Une analyse lexicographique, discursive et linguistique » in *Travaux de linguistique 42-43*, 171-181.